

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
COMMUNAUTE DE COMMUNES CERE ET GOUL EN CARLADES
Place du Carladès – 15800 VIC-SUR-CERE

Le 24 Octobre 2017 à 20h, les membres de la Communauté de Communes se sont réunis en session ordinaire à la Salle d'Honneur de la Mairie de Vic sur Cère, conformément aux articles L.5211-1, L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient **présents** : Mmes Josette VARET, Marie Noëlle MOULIER, Dominique BRU, Élisabeth RISPAL, Michèle COURBEBASSE, Mrs Jean VERDIER, Jean-Baptiste BRUNHES, Claude PRUNET, Jean Louis ROBERT, Denis ARNAL, Michel AMOUROUX, Michel ALBISSON, Christian GREGOIR, Michel BESOMBES, Jean-Pierre FEL, Patrick VIAUD, Philippe MOURGUES, Jean Claude COUTEL,

Excusés : Mmes Gaby VACHON, Linda BENARD, Lucienne NUMITOR, Anny PECHAUD Mrs Dominique JULHE, André JAULHAC, Christophe HUGON, Matthieu LOURS, Géraud MAURS

Absent : Mr Sébastien COLLET.

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Michel BESOMBES

DELIBERATION N°094-2017 : ANNULEE

DELIBERATION N°095-2017 : ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE SUR LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS - LANCEMENT DE L'ÉTUDE ET CHOIX DU PRESTATAIRE

Vu la délibération n°010-2017 du 13 juin 2017 approuvant le lancement d'une étude complémentaire de revitalisation Centres-Bourgs et autorisant la demande de financements au titre du FNADT ;

Considérant que la consultation de bureaux d'études a été lancée et que les offres ont été analysées par la Commission « marchés publics » du 11 octobre 2017 ;

Monsieur le Président rappelle que cette étude complémentaire porte d'une part, sur la revitalisation des centres-bourgs pour l'ensemble des communes du territoire et d'autre part, sur la faisabilité pour l'aménagement d'un espace balnéoludique à St-Jacques des Blats.

Suite au dépôt d'un dossier de financement auprès des services de la Préfecture, la Communauté de communes est attributaire de fonds FNADT à hauteur de 80 % du montant total des études.

Après analyse de plusieurs offres financières, la commission « marchés publics » a retenu le prestataire « Campus Développement », sise 27 route du Cendre 63 000 CURNON D'AUVERGNE.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
- Étude Centres-Bourgs	15 850,00 €	- Financement FNADT	24 720,00 €	80,00%
- Étude de faisabilité pour l'aménagement d'un établissement balnéoludique	15 050,00 €	- Autofinancement (emprunt)	6 180,00 €	20,00%
TOTAL	30 900,00 €	TOTAL	30 900,00 €	100,00%

Le Conseil Communautaire, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE le lancement de l'étude complémentaire sur la revitalisation des Centres-Bourgs ;

DECIDE de retenir le cabinet d'étude « Campus Développement » ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute démarche nécessaire à la mise en application de la présente délibération ;

DIT que les dépenses sont inscrites au budget principal de l'année 2017.

DELIBERATION N°096-2017 : COORDINATION TAP COMMUNAUTAIRES PAR L'ESPACE DE VIE SOCIALE SUR LE RPIC DE CARLAT - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CARLAT POUR L'ANNÉE 2017/2018

Monsieur le Président expose au Conseil que, dans le cadre de ses activités à l'échelle communautaire, et avec le soutien financier de la Communauté de communes, l'Espace de vie sociale apporte ponctuellement aux écoles un soutien "qualitatif" et logistique dans le cadre des TAP.

Le RPIC de Carlat, dont la moitié des effectifs sont domiciliés sur la Communauté de communes, bénéficie de ce service.

Il est proposé de signer une convention similaire à celle signée l'année dernière entre la Communauté de communes et la commune de Carlat afin de fixer les termes de ce service et engagements de chacun, pour l'année scolaire 2017/2018, à savoir que le RPIC de Carlat bénéficiera des mêmes interventions de l'Espace de vie sociale que les écoles du territoire de Cère et Goul.

En contrepartie, la commune de Carlat s'engage à verser à la Communauté de communes une participation financière dont le montant est estimé à 1 060.00 € pour l'année scolaire 2017/2018.

Cette convention sera renégociée à chaque fin d'année scolaire pour l'année scolaire suivante.

Le Conseil communautaire, ouï cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention avec la commune de Carlat.

DELIBERATION N°097-2017 : ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉLABORATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'une démarche de mise en place d'un projet de territoire a été engagé en 2013 par la Communauté de communes.

Il précise qu'une grande partie de son programme d'actions a été mis en œuvre et qu'il convient d'anticiper en lançant un nouveau projet de territoire pour les années à venir.

Il insiste également sur l'importance de tenir compte de l'évolution du paysage des collectivités territoriales (fusions des Régions, transfert de compétences aux intercommunalités, conditions d'accès aux financements, élaboration du PLUI, etc...).

Monsieur le Président propose au Conseil de se faire accompagner dans cette démarche de projet de territoire par un cabinet d'étude spécialisé pour structurer les nouvelles propositions d'actions.

Un travail a déjà été amorcé en interne, plusieurs réunions ont permis d'aborder les problématiques, les besoins du territoire et les solutions envisageables. Par conséquent, il conviendrait de repartir de cet important travail pour les synthétiser et rédiger le programme d'actions qui en découle.

Cette intervention est estimée à 5 000 € HT.

L'Agence Régionale de Développement des Territoires (ARDTA) peut accompagner financièrement les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet de territoire. Aussi, il propose au Conseil de solliciter une aide financière de 3000 €, soit 50 % de la dépense totale TTC.

Le Conseil Communautaire, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les éléments présentés ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès de l'ARDTA ;

AUTORISE Monsieur le Président à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

DELIBERATION N°098-2017 : PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UNE ESPLANADE À VOCATION CULTURELLE ET SOCIALE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Contrat de Développement a été validé lors du Conseil communautaire du 6 septembre 2017.

Pour finaliser cette contractualisation, il est proposé de présenter une demande de financements auprès du Conseil Départemental du Cantal pour l'opération « Aménagement d'une esplanade à vocation culturelle et sociale ».

Il précise que cette esplanade sera située au sein de la cour intérieure de la grange culturelle et aura vocation à accueillir des manifestations culturelles, artistiques et sociales.

Monsieur le Président propose le plan de financement tel que présenté ci-dessous et ainsi solliciter l'aide au titre du Contrat de Développement.

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
- Voirie et Réseau Divers	5 000,00 €	- Contrat de Développement (30 %)	24 000,00 €
- Sol (terrassement, couche de forme, finition)	40 000,00 €	- Autofinancement (70 %)	56 000,00 €

- Mur de soutènement contre la route départemental	15 000,00 €		
- Murs en U délimitant l'esplanade et gradin	20 000,00 €		
TOTAL	80 000,00 €	TOTAL (100 %)	80 000,00 €

Le Conseil Communautaire, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de financements auprès du partenaire ci-dessus mentionné;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute démarche nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

DELIBERATION N°099-2017 : ANNULEE

DELIBERATION N°100-2017 : CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA SAISON CULTURELLE 2017 2018

Monsieur Michel Besombes, Vice-président en charge de la culture propose au conseil communautaire, dans le cadre de sa politique culturelle, de reconduire les conventions avec les partenaires culturels dans le cadre des Rencontres du Carladès.

Ainsi, il propose les reconductions suivantes pour la saison 2017-2018, en notifiant que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2018.

Ces conventions sont conclues pour une année, prenant effet à la signature, et arrivant à expiration le 31 août 2018.

PARTENAIRES	2017-2018
CARLADES ABANS	5 000 €
Bernard Giacomo	<p>ACTIONS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jogar : fête du jeux traditionnels - Festival des Rapatonades (avec l'Institut d'études occitanes) - Résidence : POMA (jeune public) – Sortie de résidence : deux séances 22 nov. - Concert de Noël : première partie élèves de l'EMDIC - Des veillées - Festival hibernarock : le bal de la Caneta avec l'IEO

	<p>et l'ASEC.</p> <p>- Soirée « Musique de Trans » : première partie musique Touareg proposée par la comcom.</p>
<p>MAGMA PERFORMING THEATRE</p> <p>Nadège Prugnard</p>	<p>5 000 €</p> <p>Parcours d'ateliers d'écriture à Polminhac (café le Berganty) : 6</p> <p>Zones libres : 4</p> <p>- 27 octobre « No Border »</p> <p>- décembre avec l'ADAPEI</p> <p>- 2 en 2018</p>
<p>LA SAUCE</p>	<p>4 000 €</p> <p>Soutien aux actions de l'association notamment sur les dates les plus importantes :</p> <p>- Avalanche Rock</p> <p>- Les Nuits givrées</p> <p>- Festi'canaille</p>
<p>TRIELLE</p>	<p>5 000 €</p> <p>Projet en cours de questionnement.</p>
<p>SEC</p>	<p>2 000 €</p> <p>Soutien :</p> <p>- Bal de la Caneta (avec l'IEO, Hibernarock, Carlades abans...) 3 mars 2018</p> <p>- Carladès à tout vents en mai 2018</p>
<p>TOTAL</p>	<p>21 000,00 €</p>

Le conseil communautaire, ouï cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE les propositions de partenariat

PRÉCISE que les budgets seront inscrits au budget primitif 2018

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout les documents et à procéder à toute démarche nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

DELIBERATION N°101-2017 : EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE - PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE CARLAT POUR L'ANNEE 2017 2018 POUR LES INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE

Monsieur Michel Besombes, Vice-président en charge des affaires culturelles expose au conseil communautaire les projets en faveur de l'éducation artistique et culturelle proposés par le service culturel

pour l'année scolaire 2017 2018. Il précise l'intérêt du RPIC de Carlat et l'inscription de l'équipe enseignante aux différentes propositions.

Il propose que pour cette année, il soit de nouveau signé une convention avec la mairie de Carlat et la Communauté de communes afin de définir précisément les actions qui seront proposées et le montant de la participation financière de la commune de Carlat.

Il est ainsi proposé, au regard des éléments ci-joint présentés (projet de convention avec mode de calcul), que la commune de Carlat verse la somme de 1700 euros pour l'année scolaire 2017 2018.

Le conseil communautaire, ou cet exposé et après avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE ce projet de convention et son montant

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents et à procéder à toute démarche nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

DELIBERATION N°102-2017 : CONTRAT LOCAL DE SANTÉ 2018-2019-2020

Le Contrat Local de Santé (CLS) répond aux deux principales finalités de la nouvelle politique régionale de santé qui sont de réduire les inégalités territoriales de santé et de décloisonner les réponses de santé.

Le contrat local de santé est l'instrument de la consolidation du partenariat local sur les questions de santé ; il a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux.

Monsieur le Président rappelle qu'un Contrat Local de Santé a été signé, pour les années 2016 et 2017, le 5 Février 2016 après un travail de concertation entre Mai et Décembre 2015.

Ce contrat a été signé entre l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes et l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac avec pour co-signataires la Préfecture du Cantal, le Conseil Départemental du Cantal, la Ville d'Aurillac, le Conseil départemental de l'Ordre des Médecins, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Cantal, le Centre Hospitalier d'Aurillac.

Ce Contrat Local de Santé s'articulait autour de 4 orientations stratégiques :

- N° 1 : L'accompagnement du vieillissement de la population
- N° 2 : L'approche parcours de santé des publics vulnérables
- N° 3 : Le déploiement de l'E-santé
- N° 4 : L'appui à l'offre de premier recours dans le cadre du déploiement du Pacte Territoire Santé et l'accompagnement de proximité du territoire

Monsieur le Président présente le bilan des actions conduites en 2016 et 2017.

Monsieur le Président présente les axes de travail possibles pour le futur contrat local de santé qui pourrait s'articuler autour de 3 problématiques :

- N° 1 : Démographie médicale (médecine générale et de spécialité) et paramédicale (orthophonistes, kinésithérapeutes...)
- N° 2 : Points de rupture dans le parcours du patient âgé
- N° 3 : Prévention/Précarité/Santé mentale

Le Conseil communautaire, ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de mettre en place un Contrat Local de Santé pour les années 2018-2019 et 2020,
VALIDE les axes de travail ;

DECIDE de confier la mise en œuvre du Contrat local de santé à l'ADEPA ;
DECIDE de désigner M. JAULHAC André en représentant titulaire et Mme BRU Dominique en représentant suppléant pour le comité de pilotage,
AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

DELIBERATION N°103-2017 : PROJET D'AMÉNAGEMENT DES ESPACES D'ACCÈS AUX SERVICES DE LA GRANGE CULTURE

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Contrat de Développement a été validé lors du Conseil communautaire du 6 septembre 2017.

Pour finaliser cette contractualisation, il est proposé de présenter une demande de financements auprès du Conseil Départemental du Cantal pour l'opération « d'aménagement des espaces d'accès aux services de la grange culture ».

Il précise que cette opération consiste à aménager des espaces extérieurs pour créer un nouvel accès à la Grange dite "culture" (localisée actuellement sur la RN122 Vic-sur-Cère et dorénavant interdit) à partir des futures voies récemment créées et dénommées « Rue du Puy Griou » et « Rue de l'Elancèze » et ainsi sécuriser l'accès à cet espace.

Monsieur le Président propose le plan de financement tel que présenté ci-dessous et ainsi solliciter l'aide au titre du Contrat de Développement.

Dépenses (HT)		Recettes (HT)	
- Aménagement des espaces	150 000,00 €	- Contrat de Développement (30 %)	45 000,00 €
		- Autofinancement (70 %)	105 000,00 €
TOTAL	150 000,00 €	TOTAL (100 %)	150 000,00 €

Le Conseil Communautaire, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de financements auprès du partenaire ci-dessus mentionné ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute démarche nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

DELIBERATION N°104-2017 : PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Vu le Code de l'environnement et notamment son article L.229-26,

Concernant les émissions de gaz à effet de serre, Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que l'Etat, les Régions, les Départements, les Métropoles, les Communautés urbaines, les Communautés d'agglomération et les Communes ou Communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de deux cent cinquante personnes sont tenus d'établir un bilan des émissions et de le rendre public.

Concernant le plan climat air énergie territorial, la métropole de Lyon et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2015 et regroupant plus de 50 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2016.

Quant aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants, adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018.

Monsieur le Président précise que notre collectivité n'est pas soumise à ces prescriptions, cependant, la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac ainsi que la Communauté de communes Châtaigneraie cantalienne envisagent de procéder à une étude commune à laquelle il nous est proposé d'y participer.

Aussi, il suggère à l'assemblée de participer à une étude globale sur l'ensemble du territoire du bassin d'Aurillac dans le but de réaliser un plan climat air énergie territorial sur ce territoire et comprenant le Carladès.

Le Conseil communautaire, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de mettre en place un plan climat air énergie territorial ;

DECIDE de réaliser les études et le plan climat air énergie territorial à l'échelle du territoire d'Aurillac, de la Châtaigneraie et du Carladès ;

ACCEPTE la participation financière de ces études selon un accord à convenir entre les collectivités ;

DIT que la somme sera inscrite au budget principal de la collectivité ;

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°105-2017 : TRANSFERT DES ACTIFS ET PASSIFS DU BUDGET ANNEXE RESEAU CHALEUR BOIS

Monsieur le Président rappelle la demande de clôture du budget annexe réseau chaleur bois du 20 décembre 2016 et la création d'un budget autonome pour poursuivre l'opération.

Monsieur le Président présente les détails de l'actif et du passif du budget au 31 décembre 2016.

Détail de l'ACTIF au 31 décembre 2016

Actif immobilisé :

- désignation «Mission assistance maîtrise ouvrage , compte 2031, inventaire N°27000-2015 01, valeur 183 626,59 €

- désignation «Insertion chaufferie bois», compte 2033, inventaire N°27000-2015 02, valeur 2 530,08 €,

- désignation «RESEAU DE CHALEUR», compte 2313, inventaire N°27000-201601, valeur 1 506 649,88 €,

- désignation «RESEAU DE CHALEU », compte 2315, inventaire N°27000-201601, valeur 843 893,30 €,

- désignation «RESEAU DE CHALEUR», compte 2315, inventaire N°27000-201602, valeur 56 945,00 €,

TOTAL Actif immobilisé : 2 593 644,85 €

- créance clients , compte 4111, valeur 3 000,00 €,
- crédit de TVA, compte 44567, valeur 517 587,00 €,

TOTAL Actif circulant : 520 587,00 €

- frais financiers sur emprunt, compte 4721, valeur 1080,00 €

Total ACTIF : 3 115 311,85 €

Détail du PASSIF au 31 décembre 2016

- dotation Etat de soutien à l'investissement public local, compte 1311, inventaire N°27000-201601, valeur 94 055,15 €,
- dotation d'équipement des territoires ruraux 2015, compte 1311, inventaire N°27000-201601, valeur 79 920,00 €,
- subvention assistance à maîtrise d'ouvrage « Plan Bois N°2327 » région Auvergne, compte 1312, inventaire N°27000-2015 01, valeur 6 187,00 €,
- subvention de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, compte 1318, inventaire N°27000-201601, valeur 271 275,60 €,
- résultat de l'exercice 2016, compte 12, valeur 14 218,03 €

TOTAL Fonds Propres : 465 655,78 €

- dette financière, emprunt bancaire Caisse des Dépôts et Consignations 24/11/2016, compte 1641, valeur **1 800 000,00 €**
- dettes fournisseurs, compte 4041, valeur 254 710,74 €
- retenues de garantie sur fournisseurs d'immobilisations, compte 40471, valeur 4 180,04 €
- compte de rattachement avec le budget principal, compte 4517, valeur 590 765,29

TOTAL Dettes : 849 656,07 €

Total PASSIF : 3 115 311,85 €

Le Conseil communautaire, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

RAPPELLE sa décision de clôture du budget annexe « Réseau de chaleur bois » au 31.12.2016 ;

DEMANDE le transfert de la totalité des actifs et passifs tels et les résultats que détaillés ci-dessus correspondant au budget annexe « Réseau de chaleur bois » au budget annexe « régie communautaire de distribution de chaleur du Carladès »

AUTORISE Monsieur. le Président à engager toutes les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°106-2017 : EXAMEN DU PROJET DE COORDINATION ET MUTUALISATION DES TAP INTER-COMMUNAUTAIRES PRESENTE PAR L'ASSOCIATION ESPACE DE VIE SOCIALE DU CARLADES ET DE LA PARTICIPATION FINANCIERE SOLLICITEE

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015

Monsieur le Vice-Président rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes a attribué à l'Espace de Vie Sociale du Carladès une subvention de 116 500€ pour l'année 2017 pour

soutenir des projets de développement dont le projet de coordination et mutualisation des TAP inter communautaires qui sera opérationnel à partir de septembre 2016.

Afin de permettre la mise en place et la continuité de ce projet, l'Espace de Vie sociale du Carladès a déposé le 20 octobre dernier un dossier sollicitant la Communauté de Communes comme co-financeur du projet sur une participation de 4 357,79 € permettant à l'association de présenter une demande d'aide au programme européen LEADER. Cette participation sera comprise dans la subvention globale qui sera attribuée à l'Espace de Vie Sociale du Carladès pour l'année 2018.

Le Conseil communautaire, ouï cet exposé et, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

ACCEPTE le projet présenté par l'Espace de Vie Sociale du Carladès

DECIDE d'engager financièrement la Communauté de communes à hauteur de 4 357,79 € pour 2018;

DIS que les crédits seront affectés au budget prévisionnel 2018 de la Communauté de communes

DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier :

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches utiles et à signer tous les documents rattachés à cette décision.

DELIBERATION N°107-2017 : CESSION DES VOIES DE LA ZONE D'ACTIVITES A LA COMMUNE POUR L'EURO SYMBOLIQUE

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.141-3 ;

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les travaux d'aménagements de la nouvelle zone d'activités à Vic-sur-Cère sont terminés, l'ensemble des opérations étant réalisé : entretien des voies et réseaux, aménagement du réseau de chaleur bois, amenée de la fibre optique.

La réception des travaux par les services de l'État étant intervenus, il propose de céder à la commune de Vic-sur-Cère, pour l'euro symbolique, la parcelle n° 416, section AP, d'une superficie de 18 921 m² conformément au document d'arpentage ci-annexé.

Le Conseil communautaire, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de céder les voies et le ruisseau, soit la parcelle n°416, section AP pour une superficie totale de 18 921m², à la commune de Vic-sur-Cère pour l'euro symbolique ;

DEMANDE à la commune de Vic-sur-Cère de délibérer sur ce transfert de propriété ;

DIT que les frais de géomètre et de notaires seront pris en charge par la Communauté de communes ;

AUTORISE Monsieur le Président à engager toutes les démarches utiles et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°108-2017 : PROJET DE VALORISATION DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE: MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le Contrat de Développement a été validé lors du Conseil communautaire du 6 septembre 2017.

Pour finaliser cette contractualisation, il est proposé de présenter une demande de financements auprès du Conseil Départemental du Cantal pour l'opération « Valorisation des itinéraires de randonnée ».

Il précise que cette opération consiste à utiliser le support des chemins de randonnée pour une découverte en profondeur du Carladès – aussi, la réflexion du groupe de travail randonnée a permis une amélioration des parcours existants (notamment en limitant des portions goudronnées) et en appliquant une thématique principale et des sous-thèmes sur chacun de ces parcours. L'ensemble de ces thématiques constitue un portrait du Carladès avec ses caractéristiques.

POSTES DE DEPENSES	MONTANT HT	PARTICIPATION S FINANCIERES	MONTANTS	%
Mobilier d'interprétation	20 384 €	Europe FEADER	13 186 €	38 %
Pose mobilier	14 000 €	Département – contrat de développement	9000 €	26 %
		Total financement	22 186 €	64 %
		Fonds propres	12 198 €	36 %
TOTAL	34 384 €	TOTAL	34 384 €	100 %

Monsieur le Président propose le plan de financement tel que présenté ci-dessous et ainsi solliciter l'aide au titre du Contrat de Développement.

Le Conseil Communautaire, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Président à déposer la demande de financements auprès du partenaire ci-dessus mentionné ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout acte et à procéder à toute démarche nécessaire à la mise en application de la présente délibération.

DELIBERATION N°109-2017 : PROJET DE PLATEFORME DE STOCKAGE DE PLAQUETTES BOIS – LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Monsieur le Président présente au conseil le projet de plateforme de stockage de plaquettes bois avec une toiture photovoltaïque sur la ZA de Comblat à Vic-sur-Cère.

Dans le cadre de cette réflexion, il est proposé aux conseillers communautaires afin de s'assurer de la faisabilité du projet, de définir les besoins et de prévoir un calendrier de réalisation, de lancer une pré-étude. Pour ce faire, la Communauté de communes a sollicité l'assistance technique de l'Association Bois Energie 15, de la Chambre d'Agriculture pour la plateforme et du GAC Energies Nouvelles pour la toiture photovoltaïque.

Voici le montant détaillé de l'étude de faisabilité :

Prestataires	Descriptif	Montant (HT)	Montant TTC
Bois Energie 15	Assistance technique	3 00 €	300, 00€

Chambre d'agriculture Cantal	Etude de faisabilité plateforme de stockage	3 000 €	3 600,00 €
GAC Energies Nouvelles	Etude de faisabilité Energies Nouvelles	919 €	1 102,80 €
	TOTAL	4 219 €	5 002,80 €

De même, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'élaboration des dossiers de demandes de subventions.

Monsieur le Président invite le conseil communautaire à se prononcer sur ces propositions.

Le Conseil communautaire ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'engager la consultation pour le lancement d'une étude de faisabilité ;

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N°109-2017 : GRANGE NUMÉRIQUE : TIERS LIEUX POUR L'INNOVATION – APPEL À PROJET ET DEMANDES DE FINANCEMENTS

Monsieur le Président informe l'assemblée du lancement d'un appel à projets "Tiers lieux pour l'innovation Auvergne Rhône Alpes" (Conseil régional et FEDER FSE).

Dans le cadre de l'opération programmée de l'aménagement de la grange dite numérique à Vic-sur-Cère, il propose de répondre à cet appel à projet considérant que les objectifs présentés sont les nôtres et pour ainsi obtenir le financement de l'opération "Tiers lieux – Fablab- coworking". Il précise que les équipements de la salle visio conférence ont déjà été présentés au financement FEDER avec un complément au Contrat Cantal Développement, ils font l'objet d'une opération spécifique. Ces dépenses ne seront donc pas incluses à cet appel à projet.

Il présente les dépenses liées aux aménagements, ingénierie et installations des lieux éligibles à l'appel à projet : Tiers lieux – Fablab – Accueil – Coworking – salles de réunion partagées – dégagements partagés.

Dépenses		Recettes	
Ingénierie du projet	43 100,00	Appel à projet Conseil régional – FEDER FSE 50%	249 266,92
Travaux d'aménagement intérieur	125 650,00	ETAT (FNADT et/ou DETR2018) 30%	149 560,15
Connectique informatique	32 708,59	AUTOFINANCEMENT 20%	99 706,78
Signalétique de l'ensemble du site constituant le tiers lieux	25 488,00		
Mobilier modulable	90 430,00		

Equipements informatiques et téléphonie	55 485,50		
Equipements du FABLAB	24 996,00		
Frais de communication	4 000,00		
Frais de personnel sur 2 années	84 065,88		
Forfait coûts indirects à 15%	12 609,88		
TOTAL	498 533,85	TOTAL 100%	498 533,85

Le conseil communautaire ouïe cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à signer et déposer le dossier relatif à la candidature à l'appel à projet "Tiers lieux pour l'innovation Auvergne Rhône Alpes" avant le 20 novembre ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer et déposer le dossier relatif au financement Etat au titre de la DETR 2018 ou du FNADT ;

DIT que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget général de la collectivité au budget primitif 2018 ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document et à réaliser toute démarche nécessaire à la mise en application de la présente délibération.